

# Projet d'établissement 2020-2023

## Historique

L'Athénée Royal Maurice Carême se situe sur l'Avenue Henri Lepage depuis 1954.

Son existence commence à la création de l'École moyenne de l'État le 9 juin 1851 et à son ouverture le 4 octobre 1852 dans l'ancien couvent des Carmes.

Les anciens bâtiments de l'athénée ayant beaucoup souffert durant la Seconde Guerre Mondiale, il fut décidé par le Ministre de l'Instruction publique de l'époque de bâtir un nouvel athénée au lieu-dit « Champ SainteAnne de la Cense de Flandre ». Les travaux débutent le 25 mars 1948 et la première pierre est officiellement posée le 7 juin 1948. Après six années de travaux, le 16 janvier 1954, les premiers élèves des classes secondaires prennent possession des nouveaux locaux. Ce n'est qu'en 1981 que l'Athénée prendra le nom de Maurice Carême, poète mondialement connu, Wavrien d'origine et ancien élève de l'École moyenne.

En 2013, il s'unit à l'Athénée Royal de Rixensart.

L'Athénée Royal « **Rixensart-Wavre** » se compose de sept implantations à savoir :

- l'implantation secondaire de Rixensart sise rue Albert Croy, 3 à 1330 Rixensart
- l'implantation secondaire « Maurice Carême » sise avenue Henri Lepage, 4/6 à 1300 Wavre
- l'école fondamentale annexée de Rixensart sise rue Albert Croy, 3 à 1330 Rixensart comprenant une implantation sise chaussée de Rixensart, 9 à 1380 Lasne
- l'école fondamentale annexée « Maurice Carême » sise Avenue Henri Lepage, 4/6 à 1300 Wavre comprenant elle-même l'implantation « Les Argonautes » sise rue Charles Sambon, 40 à 1300 Wavre
- l'internat annexé sis chaussée de Rixensart, 9 à 1380 Lasne

## Particularités géographiques des implantations

L'implantation « Maurice Carême » est située dans la ville de Wavre à proximité de l'autoroute E411 (Sortie Wavre), de la gare de Wavre et de la zone de Bruxelles, de la frontière linguistique, d'un centre universitaire, d'un parc scientifique et industriel. Elle est aisément accessible en bus. Sa population y est cosmopolite.

Un partenariat existe entre l'implantation « Maurice Carême » et l'internat autonome « Folon » de Wavre situé à moins d'un kilomètre de l'implantation pour accueillir des filles et des garçons qui le souhaitent.

# L'offre d'enseignement

IMPLANTATION DE  
RIXENSART

IMPLANTATION DE  
WAVRE

## ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

ENSEIGNEMENT MATERNEL  
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE



IMMERSION EN ANGLAIS  
FILIERE FRANCOPHONE

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

1<sup>er</sup> DEGRÉ COMMUN  
1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> communes et 2<sup>e</sup> complémentaire

Immersion continuum en anglais – 1<sup>er</sup> D  
Éducation économique et sociale,  
informatique, sciences-mathématiques,  
activités de communication, Arts,  
Activités en langue anglaise et néerlandaise

Immersion en anglais  
Activités scientifiques  
Activités mathématiques

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> DEGRÉS DE TRANSITION  
3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Générales

Sciences, Mathématiques, Langues (Néerlandais, Anglais, Espagnol),  
Sciences économiques, Sciences sociales  
Option sportive (dès la 3<sup>e</sup>)  
Immersion tardive et continuum

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> DEGRÉS DE TRANSITION  
3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> Technique de transition

Humanités Artistiques  
Arts – Théâtre et Art de la Parole  
Accueil des élèves primo-arrivants  
Internat annexé pour filles

Internat autonome « Folon »  
pour filles et garçons

## I. Au secondaire

### a) Horaires

Pour les implantations de Rixensart et de Wavre.

Une journée complète comprend 8 heures de cours de 50 minutes. Le mercredi, les cours se terminent à 13 h. Des cours de l'option théâtre peuvent se donner pour certaines classes le mercredi après-midi (6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> heures) et les autres jours en 9<sup>e</sup> heure.

1H	8h25 - 9h15
2H	9h15 - 10h05
3H	10h05 - 10h55
Récréation	10h55 - 11h15
4H	11h15 - 12h05
5H	12h05 - 12h55
Récréation / Temps de midi	12h55 - 13h40
6H	13h40 - 14h30
7H	14h30 - 15h20
8H	15h20 - 16h10
9H*	16h10 - 17h00

\*(Option théâtre uniquement)

Étude surveillée entièrement gratuite organisée de 16h20 à 17h10 pour l'implantation de Rixensart (lundi, mardi, jeudi) sur demande en fonction du nombre de participants.

Retenues le mercredi après-midi sauf cas exceptionnel convenu avec Madame le Proviseur.

### b) Restaurants scolaires

Les 2 implantations de l'établissement disposent d'un restaurant scolaire qui propose tous les jours (sauf le mercredi) des repas complets (3,00€), du potage (0,50€), ou des sandwiches (2,50€) suivant les besoins des élèves.

Deux services sont proposés, le premier vers 12 h pour les élèves du fondamental et le second vers 13 h pour les élèves du secondaire.

Les repas sont réalisés dans l'établissement par du personnel qualifié et sont pensés pour être le plus diététiques possible.

L'utilisation des tickets est obligatoire (imposée par le service de vérification).

L'accès aux restaurants est obligatoire de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> année et est libre pour tous les autres. Les élèves sont scannés et des sanctions seront prises pour les élèves qui ne s'y trouvent pas.

### c) Salles de sports

Les deux implantations de l'établissement disposent chacune d'une salle de sports, celle de Rixensart est dotée également d'une salle de fitness.

Des cours de natation sont organisés au premier degré du secondaire à la piscine de Rixensart pour les élèves de la rue Albert Croy tandis que ceux de l'implantation de Wavre se rendent à la piscine d'Ottignies.

La mixité des cours d'éducation physique est prévue en appui à la circulaire 7233.

#### d) Bibliothèques et autres

Le site de Wavre est équipé d'un centre de documentation pourvu d'ordinateurs est géré par une ASBL qui a pour objectif de permettre aux élèves d'effectuer des recherches sur le Web, d'utiliser des programmes de remédiations ainsi que de mettre à disposition un ensemble de livres.

Les deux sites sont munis de cyber classes, de tableaux interactifs ainsi que de projecteurs.

### Objectifs du projet d'établissement

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires de l'école pour réaliser les projets éducatif et pédagogique de l'Enseignement organisé par la Communauté française.

C'est ainsi que le projet d'établissement présentera, pour les élèves du début de leur scolarité jusqu'à la fin des humanités, les actions concrètes entreprises pour :

- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Il détermine les types d'actions qui seront entreprises au cours de la scolarité pour atteindre ces objectifs.

Ces objectifs ont été définis par le décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Il est revu tous les 3 ans.

### Actions mises en œuvre pour réaliser les objectifs définis

#### Au niveau secondaire

Les deux premières années de l'enseignement secondaire constituent le premier degré. L'enfant aura deux ans pour acquérir les compétences imposées par les programmes dans les différents cours. A la fin de ces deux années, la réussite du Certificat d'étude du premier degré (CE1D) lui permettra d'aborder le deuxième degré. Durant ces deux années, des remédiations en français, mathématique et langue moderne sont organisées pour les élèves rencontrant des difficultés pédagogiques dans ces différents cours.

Un plan individuel d'apprentissage est également établi pour tous les élèves en difficultés afin d'aider au mieux ces enfants à s'impliquer dans leurs études et à orienter leurs choix et leurs décisions en matière scolaire.

Au terme de la première année, des bilans diagnostiques sont organisés afin d'établir les remédiations indispensables à mettre en œuvre dès l'entrée en deuxième secondaire.

Si à la fin de ces deux années, l'enfant ne maîtrise pas suffisamment de compétences pour aborder le deuxième degré, une année supplémentaire (2S) est organisée afin de remédier aux différentes lacunes.

Pour y parvenir, l'établissement limite le nombre d'élèves par classe et la pédagogie du projet y est mise en place dans une majorité de cours. De plus, un cours de méthode de travail est inséré dans la grille horaire.

Le premier degré de l'enseignement secondaire s'organise sur 3 années maximum.

Pour les élèves des autres degrés, des remédiations sont organisées dans différents cours sur base du volontariat. Les informations concernant le travail des élèves sont consignées dans un classeur à la salle des professeurs et ce, à l'usage du professeur dont l'horaire comporte des heures réservées aux **méthodes de travail**.

Deux ou trois journées sont consacrées à la correction des examens de juin dans les derniers jours de ce mois. Une semaine de préparation aux examens de passage est organisée dans l'école à la fin du mois d'août.

Il ne s'agit pas là de cours mais d'une **aide spécifique** apportée à chaque élève grâce à notre collaboration avec « **Echec à l'échec** ». Dans cette même perspective, durant l'année scolaire, l'école ouvre ses portes le mercredi après-midi à l'ASBL [Enseignons.be](https://www.enseignons.be)

Un « **tutorat** » (autres élèves) est mis en place de manière à favoriser et à maintenir les interactions sociales.

Instauration de l'utilisation de tablettes comme outils numériques pour apporter une aide précieuse aux enfants souffrant de troubles « dys » ainsi que dans le cadre de la remédiation et de la pratique différenciée. Elles constitueront également un support bénéfique dans le cadre du projet d'immersion.

**Une cellule contre le (cyber) harcèlement** est mis en place pour lutter contre toute forme d'intolérance et garantir le respect des personnes et de leurs cultures.

## II. Intégration des élèves de l'enseignement spécialisé

### a) Au niveau fondamental et au niveau secondaire

Collaboration entre les parents, les directions et les enseignants de l'établissement spécialisé ainsi que de l'école accueillante et le centre psycho médicosocial.

Des réunions mensuelles ou trimestrielles sont organisées selon les besoins. Ces rencontres permettent de faire le bilan de l'évolution de l'élève et d'adapter au mieux l'encadrement spécifique pour lui permettre un épanouissement optimal.

## III. Acquérir un esprit critique avec ouverture sur le monde extérieur, respect de l'autre Au niveau secondaire

Organisation d'un Conseil des délégués d'élèves de la première à la sixième. En début d'année scolaire, chaque classe élit démocratiquement un délégué et un co-délégué.

Lors de réunions gérées par une ou plusieurs personnes relais, chaque représentant a la possibilité de s'exprimer sur les sujets concernant l'organisation de l'école.

Mise en place d'un projet de poubelles sélectives.

Mise en place d'actions spécifiques pour une école plus propre.

Réalisation des menus scolaires les plus sains possible dans le respect des normes AFSCA.

Réalisation d'actions sportives (tournois de football, volley et baseball, ...) en commun avec les 2 implantations,

la finale consacrée lors de la JPO.

Actions collectives des parents dans l'amélioration du cadre environnemental.

Sensibilisation des élèves au respect du matériel.

Accueils et échanges avec des élèves issus d'autres communautés linguistiques, d'autres cultures.

Implication des élèves (section art) dans le respect des lieux partagés en leur donnant la possibilité de s'approprier activement les lieux.

Création d'une affiche par les élèves de la Arts plastiques plébiscitant l'athénée et véhiculée dans les rues de l'entité sur les TEC.

Créations et représentations de spectacles à l'école (cabaret) où les élèves chantent, dansent et démontrent leurs aptitudes sur un thème déterminé, dans des groupes mélangeant les générations de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup>; et ce afin de mettre en valeur les compétences artistiques de nos élèves du secondaire.

Participation à l'action « J'ouvre mon quotidien ».

Participation des élèves primo-arrivants à un concours leur permettant d'exprimer leur vision de la Belgique (projet AMOPA).

Participation des élèves du 3<sup>e</sup> degré à un stage les immergeant en milieu professionnel.

Organisation d'atelier d'impro pour les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés en collaboration avec des intervenants extérieurs.

Participation à au moins une activité intra ou extra muros en fonction de l'actualité. Dans le cadre scolaire, cette participation reste obligatoire.

- **Projet école numérique:** Du premier au troisième degré, le numérique est devenu un réflexe pour nos élèves et leurs parents. Dans ce contexte, l'athénée souhaite mettre en place des stratégies de sensibilisation et d'éducation à ce nouveau support de communication selon 2 axes.
- **Ouverture vers le monde extérieur:** en tant qu'observateur conscient et responsabilisé ou en tant qu'acteur médiatique, les élèves seront amenés à consulter ou à produire du contenu en ligne.
- **Outil de communication:** à terme, l'expérience devrait permettre de faciliter la communication entre le personnel auxiliaire d'éducation et les parents et de communiquer à propos de nos activités internes et externes.

## IV. Communication avec les parents

### a) Au niveau secondaire

Organisation de réunions des parents-équipe pédagogique après chaque remise des bulletins (4 fois par an) afin de faire le bilan sur la scolarité de l'enfant.

Organisation le 1 septembre de l'année d'un petit-déjeuner avec les parents des enfants de première secondaire afin d'établir les objectifs pédagogiques de l'année.

Organisation durant le mois de septembre, d'une rencontre entre les enseignants et les parents des élèves de

1ère secondaire afin de faire un bilan de la rentrée.

Organisation à la demande des parents et/ ou des membres de l'équipe éducative de rendez-vous personnalisés afin d'évoquer les éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant.

Organisation de rencontres avec les membres de l'équipe du CPMS suite à la demande de l'élève ou des parents

Organisation d'un Conseil de participation avec participation des représentants des parents et des élèves des différents degrés.

Distribution aux parents des éphémérides annuelles (remise des bulletins, réunions des parents, congés scolaires, journées portes ouvertes, voyages scolaires, sessions d'examens, procédure de recours des décisions des conseils de délibération, examens de seconde session...) et publication sur le site de l'établissement

Développement du site Internet de l'établissement pour favoriser la communication des informations entre l'école et les intervenants extérieurs et annonçant les sorties et différents événements de l'athénée.

Mise en place d'une plateforme destinée à faciliter les échanges d'informations entre les parents et l'athénée : données (absence, bulletin, calendrier, avis) en ligne.

## **V. Sensibilisation à la santé, à l'environnement et promotion des activités sportives**

### **a) Au niveau secondaire**

Actions de sensibilisation en partenariat avec le CPMS, le planning familial sur des thèmes concernant la santé : éducation sexuelle et affective, les moyens de contraception, la prévention des assuétudes et les dangers d'internet.

Réalisation de repas équilibrés au sein du restaurant scolaire.

Organisation d'un stage d'écologie pour les élèves de l'option sciences.

Organisation d'une journée sportive pour les élèves de 1e, 3e et 5e à l'extérieur de l'établissement avec découverte de plusieurs sports atypiques.

Organisation de séances de natation pour des élèves du 1e degré.

Projet d'organisation d'activités sportives entre les deux implantations, géré par les élèves de l'option sport.

Projet de rédaction d'un fascicule « santé » à destination des élèves de 6e secondaire.

Participation des élèves de 6e secondaire au Rhéto-Trophy. Cette journée organisée pour toutes les écoles des différents réseaux, permet aux élèves de se mettre en évidence dans les domaines de la course, de la course d'orientation.

Organisation de classes de ski pour les élèves de la 2e secondaire.

Projet d'un voyage à vocation sportive et/ou culturelle pour chaque degré.

Projet de mise en place de poubelles sélectives.

Opération « école propre » : apprentissage du tri des déchets et vigilance particulière quant à l'utilisation des poubelles en classe et sur la cour de récréation. Engagement des élèves dans le ramassage des papiers, en collaboration avec leurs professeurs.

Mise en place d'un distributeur d'aliments sains.

Faciliter la possibilité de participer à des activités parascolaires sportives pour nos élèves (par des conventions).

## **VI. Lutte contre l'absentéisme scolaire**

### **a) Au niveau secondaire**

Prise de présence dans les classes pour repérer le plus rapidement possible l'absence d'un élève et avertissement des parents ; acquisition pour ce faire du module du logiciel ISIS permettant la communication par SMS et/ou mail avec les parents.

Clarification de l'absence d'un élève 48h max après le retour de celui-ci.

Tout élève souhaitant évoquer un problème particulier peut s'adresser directement à son éducateur et/ou à ses enseignants qui centralisent l'information et la transmettent au Proviseur pour un suivi adéquat.

Des contacts sont établis avec le CPMS, lorsqu'un problème d'absentéisme est constaté chez un élève ou/et avec le service d'aide à la jeunesse lorsque que la situation de l'élève l'exige.

Le service de la médiation scolaire intervient à la demande du Chef d'établissement lorsque la situation dans une classe l'exige ou lorsque la situation problématique d'un élève le demande.

Mise en place d'un DIAS (Dispositif interne d'accrochage scolaire) pour prévenir le décrochage, en collaboration avec le CPMS.

Un contrat d'objectifs sera soumis en cas d'absences avérées répétées, à l'élève qui a atteint ou dépassé aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés, 20 demi-jours d'absences injustifiés.

Mise en place de la Cellule M pour favoriser l'ancrage scolaire pour les élèves.

## **VII. Favoriser le passage d'un niveau scolaire à un autre**

### **a) Du niveau primaire vers le secondaire**

Organisation d'une journée d'immersion en première secondaire pour les élèves des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires de l'établissement mais également pour les élèves des écoles fondamentales de la région. Ils participent durant cette journée à différents cours organisés par les enseignants du secondaire et découvrent ainsi l'organisation de la vie scolaire au secondaire.

Organisation d'une séance d'information sur l'offre de formation de l'enseignement secondaire à destination des parents des élèves de 6<sup>e</sup> année de primaire.

Organisation, les trois premiers jours de septembre, pour les nouveaux élèves de première secondaire et les primo-arrivants, d'un accueil spécifique sous forme d'activités ludiques et informatives afin de permettre une découverte personnalisée de l'établissement et de son fonctionnement.

Organisation en collaboration avec le CPMS pour les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire, d'une séance d'informations sur les filières générale, technique et professionnelle disponibles dans le 2<sup>e</sup> degré de l'enseignement secondaire.

Animations pédagogiques en partenariat avec l'A.R. Riva-Bella de Braine-l'Alleud en vue de présenter aux élèves du 1<sup>e</sup> degré en secondaire les différents choix d'options.

Mise en place d'un projet étendu dans toutes les années du secondaire visant à assurer une orientation positive de nos élèves.



Une journée pédagogique par an pour assurer le lien entre le primaire et le secondaire (réunion professeurs 1ère et 5/6P).

## b) Du niveau secondaire vers le supérieur

Organisation pour les élèves de 6<sup>e</sup> secondaire durant une semaine d'un stage visant à expérimenter le métier qu'ils envisagent de faire avant de se lancer dans leurs études. Les services provinciaux (plateforme GO2REVE) préparent les élèves à prendre contact avec les entrepreneurs et à comprendre ce monde.

Organisation de rencontres entre des membres des mondes professionnels (Rotary, mon école mon métier) et universitaires.

Accès autorisé pour les élèves de 6<sup>e</sup> secondaire à la participation aux journées d'informations organisées dans les Hautes écoles et Universités et au Salon des études. Octroi d'un capital de dix 1/2 jours ouvrables étalés sur le 3<sup>e</sup> degré, à chaque élève pour assister à des journées d'information dans diverses écoles supérieures et universitaires, avec demande écrite des parents et accord signé préalablement par le chef d'établissement. Mise à disposition pour les étudiants des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaires de toutes les informations transmises par les Hautes écoles et Universités.

Établissement de conventions entre diverses écoles pédagogiques du supérieur afin d'accueillir des étudiants stagiaires dans les classes de notre établissement.

Utilisation de nouvelles pédagogies comme les classes inversées, emploi de l'outil numérique comme levier des apprentissages. Les formations en ce sens sont proposées aux professeurs.

L'horaire des élèves du 3<sup>ème</sup> degré de l'enseignement général qui suivent le cours de « sciences générales » (6 périodes + 1 période d'activité complémentaire) peut atteindre 35 périodes s'ils suivent en plus le cours de mathématiques à 6 périodes. Un cours de mathématiques à 7 périodes par semaine est également accessible aux élèves désireux de se préparer au mieux aux études supérieures.

## VIII. Intégration des élèves à besoins spécifiques

### a) Au niveau secondaire

Création d'un dossier de référence pour chaque enfant souffrant de troubles spécifiques afin d'informer le corps enseignant.

Organisation de formations à destination des enseignants sur les enfants souffrant de troubles de l'apprentissage et les HP afin de leur permettre d'adapter leur mode d'apprentissage et d'évaluation en fonction des problèmes rencontrés.

Adaptation des documents et des épreuves d'évaluation avec aménagement recommandés, communiqués par voie médicale et en collaboration avec les parents, pour les enfants souffrant de ce genre de troubles.

Organisation d'une classe spécifique au rez-de-chaussée de l'établissement pour les enfants souffrant d'un déficit moteur momentané. Placement de rampes d'accès aux différentes entrées pour les personnes à mobilité réduite.

L'athénée souhaite soutenir au mieux les enfants HP ou souffrant de troubles de l'apprentissage ainsi que les élèves primo-arrivants, en développant dans les cours l'utilisation de l'outil informatique (tablettes, logiciels adaptés). Des formations en ce sens sont proposées aux professeurs.

## **IX. Environnement extérieur**

### **a) Au niveau secondaire**

Collaboration de l'établissement avec différentes ASBL proposant des activités dans différents domaines: La Croisée, Carrefour J, Délibère-Toi, Planning familial, La Chaloupe, D'clic, Siep, Créadys ainsi qu'avec les autorités Communales et la Police.

Organisation au sein de l'établissement avec la Police fédérale de séances d'informations sur les dangers de la route ; voiture tonneau, alcool au volant, sécurité routière, drogue et alcool au volant.

Contacts réguliers avec l'entreprise internationale GSK pour l'obtention de matériel informatique et mobilier de bureau.

Organisation de réunions d'information avec les autorités communales, la Police et les riverains pour une harmonisation et une intégration des jeunes inscrits dans l'environnement immédiat de l'école. (Amélioration des nuisances sonores et amélioration de la propreté du quartier voisin de l'école).

Prises de contact régulières avec la Police Communale pour la sécurisation des abords de l'établissement en matière de substances illicites.

## **X. Apprentissage des langues**

### **a) Au niveau secondaire**

Afin qu'un maximum d'enfants puissent bénéficier de l'atout de la maîtrise des langues et particulièrement de l'anglais, langue véhiculaire par excellence, nous organisons, depuis 2007 sur l'implantation Maurice Carême, 2 types d'immersion : l'immersion dite tardive et l'immersion dite continuum.

L'immersion tardive s'organise à partir de la première secondaire. Une classe s'est ouverte ensuite chaque année pour arriver à l'installation complète des 6 années secondaires en septembre 2012.

Dans le premier degré, les élèves suivent 12 heures de cours en langue anglaise. Ces heures données dans la langue cible se répartissent de la façon suivante :

4 heures d'apprentissage de la langue, 4 heures d'activités complémentaires (ateliers de conversation, initiation à la culture des pays anglophones) et 4 heures d'apprentissage d'autres matières en fonction des spécificités de l'enseignant anglophone ou d'un francophone maîtrisant parfaitement l'anglais. Ici les matières choisies sont la géographie et l'histoire.

L'immersion continuum (Continuum de l'immersion précoce)

Elle concerne les élèves ayant suivi un apprentissage « immersion anglais » pendant leur cursus fondamental. Ceux-ci poursuivent leurs études par le biais de 8h de cours en langue anglaise réparties en 4 heures d'apprentissage de la langue et 4h d'apprentissage d'autres matières (histoire et géographie). Cette filière est indépendante de l'immersion tardive.

À partir du second degré, les élèves suivent 8 heures de cours en langue anglaise à savoir 4 heures d'apprentissage de la langue et 4 heures d'apprentissage d'autres matières.

En arrivant en 3ème secondaire, l'élève choisit une 2e langue moderne et une option.

Sur l'implantation de Rixensart, l'immersion continuum en anglais s'est ouverte en septembre 2019. L'immersion est prévue pour le 1er degré dans les mêmes conditions organisationnelles que celles de l'implantation de Wavre.

## XI. Education à la citoyenneté

### a) Au niveau secondaire

Adhésion de chaque élève à la Charte de l'Athénée Royal de Rixensart-Wavre (signature après explication et développement en classe) = charte de devoirs de chacun à l'égard des autres.

« Chacun a sa place dans notre communauté scolaire; et pour que chacun garde cette place, y vive sans étouffer et en s'épanouissant, le respect mutuel est fondamental. »

Nous respectons nos élèves

Nous demandons que les élèves se respectent également entre eux, respectant professeurs, éducateurs et personnel ouvrier. Notre tâche à nous, adultes – parents, enseignants et éducateurs – est d'aider par une collaboration soutenue, nos enfants à devenir progressivement des êtres autonomes.

« Autonome » : du grec auto-nomos = capable d'intégrer l'existence d'autrui et donc d'intégrer les lois

Charte des devoirs de chacun à l'égard des autres	
Respect dû aux élèves	Respect dû à la communauté éducative
Il sera concrétisé par . l'écoute . la discipline . la compréhension . . le sens de la justice . . le souci d'éduquer	Il sera concrétisé par la politesse le dialogue . l'observation du règlement la considération à l'égard du travail fourni par le personnel de l'école

- Respect du règlement d'ordre intérieur.
- Motivation des rappels à l'ordre, sanctions, ... et dialogue constructif avec l'élève engendrant compréhension et acceptation.
- Responsabilités données aux élèves dans l'organisation de certaines activités.
- Conseil des élèves (délégués de classe).
- Découverte des rouages de notre démocratie par :
  - Des séances d'informations organisées avec l'aide de la Ville de Namur,
  - Des visites au Parlement,
  - Des recherches personnelles de l'élève (presse – bibliothèque – Internet...),
  - Des rencontres avec des représentants du monde politique occupant les différents niveaux de pouvoir.
- Séances d'informations sur la prévention routière (+ exercices pratiques) orchestrées par la Police à l'intention des élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaire.
- Collaboration avec certains organismes humanitaires ou à vocation sociale tels que Amnesty International, Télévie, Restos du cœur (sensibilisation des élèves).
- Travail de mémoire : visite du site historique de Breendonk, commémoration du 11 novembre...

## XII. Formation continuée des enseignants de l'établissement

Formation continuée de tous les enseignants conviés régulièrement aux réunions pédagogiques organisées par le CAF, les universités, le service général de l'enseignement organisé par la Communauté française, l'Institut de la Formation en cours de Carrière, le Centre Technique de Frameries...

Formation de professeurs « ressources » : informatique, audio-visuel, compétences transversales, clés pour l'adolescence, gestion de bibliothèques, centres de documentation, éducation aux médias.

## Pilotage du projet

Le chef d'établissement est responsable de l'équipe de pilotage du projet.

Cette équipe veillera à :

- l'élaboration, en début de chaque année scolaire, d'un échéancier des actions qui concrétiseront les objectifs visés ci-dessus (échéancier repris dans le plan de pilotage valable jusqu'en 2025),
- la coordination générale,
- l'évaluation périodique,
- l'ajustement si nécessaire,
- la diffusion vers l'extérieur.

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation de l'établissement et de ses implantations.....	Page 1
Historique .....	Page 1
Particularités géographiques des implantations .....	Page 1
L'offre de l'enseignement à l'athénée .....	Page 2
<b>I. Au secondaire</b> .....	Page 3
a) Horaires	
b) Restaurants scolaires	
c) Salles de sports	
d) Bibliothèques et autres	
<b>Objectifs du projet d'établissement</b> .....	Page 4
<b>Actions mises en œuvre pour réaliser les objectifs définis</b> .....	Page 4
<b>Aide aux élèves en difficultés et organisation de l'année complémentaire</b> .....	Page 4
<b>II. Intégration des élèves de l'enseignement spécialisé</b> .....	Page 5
<b>III. Acquérir un esprit critique avec ouverture sur le monde extérieur, respect de l'autre</b> .....	Page 5
<b>IV. Communication avec les parents</b> .....	Page 6
<b>V. Sensibilisation à la santé, à l'environnement et promotion des activités sportives</b> .....	Page 7
<b>VI. Lutte contre l'absentéisme scolaire</b> .....	Page 8
<b>VII. Favoriser le passage d'un niveau scolaire à l'autre</b> .....	Page 8
a) Du niveau du primaire vers le secondaire	
b) Du niveau du secondaire vers le supérieur	
<b>VIII. Intégration des élèves à besoins spécifiques</b> .....	Page 9
<b>IX. Environnement extérieur</b> .....	Page 10
<b>X. Apprentissage des langues</b> .....	Page 10
<b>XI. Éducation à la citoyenneté</b> .....	Page 11
<b>XII. Formation continuée des enseignements de l'établissement</b> .....	Page 11
Pilotage du projet.....	Page 12